

# PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS GRAND EST

## Synthèse de la procédure de concertation préalable

A la suite de l'ordonnance du 3 août 2016 (article 2) portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public [...], complétée par le décret du 25 avril 2017 (article 2), la consultation du public dans la mise en œuvre de plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement a été renforcée par une possibilité de concertation préalable.

Elle est bien distincte de la procédure d'évaluation environnementale, pour laquelle, dans le cadre de l'élaboration du PRFB Grand Est, la DRAAF a retenu le CEREMA comme prestataire pour l'accompagner dans la rédaction d'un rapport environnemental.

Le PRFB Grand Est est soumis à cette nouvelle procédure, laquelle intervient à l'amont de la création du programme. Il appartenait à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), en charge de l'élaboration du PRFB, de la lancer ce qui pouvait se faire sous différentes formes (concertation préalable, déclaration d'intention ouvrant droit d'initiative des tiers).

C'est la modalité « déclaration d'intention » qui a été retenue pour le PRFB Grand Est .  
A compter du 26 janvier 2018, date de publication de la déclaration d'intention, un droit d'initiative au public a donc été ouvert pendant une durée de 2 mois. Les contributions ou interrogations pouvaient être transmises par mail à l'adresse [prfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:prfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr) jusqu'au 26 mars 2018.

Les informations étaient disponibles sur le site Internet de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr>

et du conseil régional :

<https://www.grandest.fr/>

ainsi que sur les sites des préfetures de département.

Les affichages requis ont également été réalisés.

### **Droit d'initiative**

Aucune demande d'exercice du droit d'initiative n'a été reçue.

### **Observations reçues**

Des observations ont toutefois été formulées :

- 15/02/2018 : Association Au delà des racines (Geispolsheim) : présentation du concept de forêt cinéraire. Quoique non cité explicitement dans le PRFB, ce type d'usage très particulier de la forêt s'inscrit dans le cadre de la notion de multifonctionnalité des forêts, largement développée dans le PRFB.

- 19/02/2018 : M. LEMBKE du CEN Lorraine : 16 remarques dont il a été tenu compte lors de la rédaction du PRFB et ce d'autant mieux que le CEN compte parmi les organismes associés à la démarche depuis son lancement.

### **Annexes :**

- Note de la CRFB du 22/01/2018 valant déclaration d'intention

- Copie de la page du site internet de la DRAAF Grand Est publiant la déclaration d'intention



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST



**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt**

**Service régional de la forêt et du bois**

**Conseil régional du Grand Est**

**Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

Le 22 janvier 2018

### **Note de la CRFB du Grand Est**

Conformément à l'article L.122-1 du code forestier, je vous informe que le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) pour la région Grand Est est en cours d'élaboration.

Les informations sont disponibles sur le site internet de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Commission-regionale-de-la-foret>

et du conseil régional :

<https://www.grandest.fr/>

ainsi que sur les sites des préfetures de département.

Les contributions ou interrogations peuvent être communiquées par mail sur la boîte :

**[prfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:prfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)**

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L.121-17-1 et suivants du code de l'environnement.

Le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt,

Sylvestre CHAGNARD

Le directeur général des services  
du Conseil régional,

François BOUCHARD



Envoyer par courriel   
 Imprimer 

Accueil > PRODUCTION & FILIÈRES > Forêt/Bois > Commission régionale de la forêt et du bois - PRFB

### Participation du public à l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Grand Est

A la suite de l'ordonnance du 3 août 2016 (article 2) portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public (...), complétée par le décret du 25 avril 2017 (article 2), la consultation du public dans la mise en œuvre de plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement a été renforcée par une possibilité de concertation préalable.

Elle est bien distincte de la procédure d'évaluation environnementale, en cours pour le PRFB Grand Est, pour laquelle le DRAAF a retenu le CEREMA comme prestataire pour accompagner dans la rédaction d'un rapport environnemental et qui sera elle-même soumise à consultation du public.

Le PRFB Grand Est soumis à cette nouvelle procédure, laquelle intervient à l'amont de la création du programme, il appartient à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), en charge de l'élaboration du PRFB, de le lancer ce qui peut se faire sous différentes formes (concertation préalable, déclaration d'intention ouvrant droit d'initiative des tiers).

C'est la modalité « déclaration d'intention » qui est retenue pour le PRFB Grand Est en cours d'élaboration (voir note CRFB). A compter de la date de publication de la déclaration d'intention, un droit d'initiative au public est donc ouvert pendant une durée de 2 mois. Les contributions ou interrogations peuvent être transmises par mail à l'adresse [trfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:trfb.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr) jusqu'au 26 mars 2018.

Les informations sont disponibles sur le site internet de la DRAAF :  
<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr>  
 et du conseil régional :  
<https://www.grandest.fr/>

ainsi que sur les sites des préfectures de département.

> [déclaration-intention-participation-public-PRFB \(format.pdf - 450 ko - 26/01/2018\)](#)

↑ Haut de page

#### Commission régionale de la forêt et du bois - PRFB

- > Rôle et composition de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)
- > Réunion d'installation de la CRFB - 30 juin 2016
- > Réunion commune aux 3 groupes de travail - 30 septembre 2016
- > Réunions du GT n°2
- > Réunions du GT n°1
- > Réunions du GT n°3
- > Réunion de la CRFB - 13 janvier 2017
- > Réunion de la CRFB - 17 mars 2017
- > Evaluation environnementale du PRFB - Etat initial de l'environnement
- > Participation du public à l'élaboration du PRFB - Etat initial de l'environnement
- > Projet de PRFB
- > Réunion commune GT1 et GT2
- > Réunion de la CRFB - 28 septembre 2018
- > Etude de disponibilité en bois des forêts de la région Grand Est - Rapport final